Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MESURE COMPLÉMENTAIRE POUR ATTÉNUER LES EFFETS DE LA SÉCHERESSE

Second acompte sur les paiements directs

Afin de permettre aux agriculteurs vaudois touchés par la sécheresse exceptionnelle de cette année de surmonter au mieux leurs problèmes de liquidités résultant des per-tes de revenus, le canton de Vaud versera une partie des paiements directs plutôt que prévu, soit à fin septembre 2003.

Ce second acompte sur les paiements directs sera versé à tous les agriculteurs qui y ont droit afin d'atténuer les manques de liquidités consécutifs aux baisses de rendement des cultures et à l'achat de fourrage.

Il s'élèvera approximativement à 25 % du montant total des paiements directs prévus pour 2003, sous réserve que le solde à verser ne soit pas inférieur à 5'000 francs.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 août 2003

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021 316 61 98 - Bernard Perret, adjoint technique, 021 316 62 04